

Direction Générale Ressources et Population

Service Appui Démocratie Participative et

Maison des associations

05 57 55 33 55

maison-associations@libourne.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Comme chaque année et dès le 4 juillet, vous pouvez vous procurer le dossier de demande de subvention 2023 pour votre association :

- En le téléchargeant sur le site de la ville de Libourne www.ville-libourne.fr :
- En le demandant par voie électronique à l'adresse maison-associations@libourne.fr
- En le retirant en format papier auprès du secrétariat de la Maison des Associations (47 boulevard de Quinault)

Il doit être retourné par courrier postal ou remis en mains propres avant le 23 SEPTEMBRE 2022 à la Maison des Associations, 47 Boulevard de Quinault – 33500 LIBOURNE.

Nous vous prions de bien vouloir noter que, passée cette date, les dossiers ne seront pas instruits.

Enfin, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de remplir de façon complète ce dossier et de fournir l'ensemble des pièces demandées. En particulier, il convient de transmettre, en fonction des dates de votre exercice comptable, soit un état financier provisoire pour l'année 2021, soit un bilan financier déjà établi ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

En tout état de cause, le versement de votre subvention sera subordonné à la réception de votre bilan financier définitif de l'année 2022 signé par la président, le trésorier ou par le cabinet comptable de l'association.

Cette exigence résulte, vous l'aurez compris, d'une part de votre obligation de fournir tout document faisant connaître les résultats de votre activité (art. L2313 du Code général des collectivités territoriales) et, d'autre part, de la volonté municipale de procéder à une analyse objective et juste de l'ensemble des demandes des associations de la commune, tout défaut d'information ou éléments approximatifs pouvant créer une iniquité dans le traitement des dossiers.

Vous remerciant de votre compréhension et de votre adhésion à cette nouvelle procédure, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.



Pour le Maire,
l'adjoint délégué
aux sports, à la sécurité
et à la prévention

Jean-Louis ARCARAZ